

CCPMA PRÉVOYANCE

Rapport de gestion
2023



Groupe AGRICA

Sommaire

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
CHIFFRES-CLÉS	4
PRÉSENTATION DES COMPTES ET RÉSULTATS FINANCIERS	6
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	28

Rapport du **Conseil d'administration**

L'année 2023 s'est inscrite pour la CCPMA PRÉVOYANCE dans la continuité de 2022, et ce au travers de toutes les grandes orientations de l'institution.

Les succès commerciaux de 2022 ont ainsi permis une croissance significative du chiffre d'affaires de l'institution en 2023. Tendence qui, au regard d'une nouvelle année tout à fait satisfaisante de ce point de vue, devrait se poursuivre en 2024.

L'année 2023 a aussi été la première année pleine de la filiale CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, après son obtention de l'agrément FRPS en toute fin d'année 2022. La finalisation du transfert de portefeuille, la poursuite du déploiement du PER CCPMA, mais surtout les enjeux de qualité de service, dans un contexte perturbé par la migration vers une nouvelle plateforme de gestion, ont ainsi constitué des points d'attention importants du Conseil d'administration durant l'année.

Enfin, fidèle à son ADN, au plus proche de la réalité et des besoins de ses assurés, l'institution a poursuivi son implication dans l'action sociale et la prévention en direction de ses ressortissants, avec notamment la réactivation par le Groupe du dispositif AGRICA Solidaire.

FAITS MARQUANTS ANNÉE 2023

◆ Développement et réalisations commerciales

Avec un chiffre d'affaires de 256 millions d'euros, en croissance annuelle de + 11,1 %, l'exercice 2023 a été porteur pour la CCPMA PRÉVOYANCE. Cette belle dynamique s'explique notamment par la prise d'effet des succès commerciaux intervenus en 2022, ayant généré un chiffre d'affaires nouveau de 2,5 millions d'euros, mais également par une croissance organique, de 16 millions d'euros en 2023, bénéficiant de la bonne santé des entreprises ressortissantes. Dans la continuité de l'année précédente, l'institution a également poursuivi son développement auprès des entreprises de l'agroalimentaire.

Ainsi, dans un marché fortement concurrentiel, la CCPMA PRÉVOYANCE a bénéficié d'une très forte dynamique commerciale en 2023, en étant sollicitée sur plus d'une cinquantaine d'appels d'offres, portant majoritairement sur l'univers coopératif et le monde agroalimentaire, un record pour l'institution. Cette dernière a répondu à 38 de ces appels d'offres, et a été retenue dans plus de la moitié des cas, laissant anticiper une croissance significative en 2024. Ces nouveaux contrats, qui prendront pour la plupart effet durant l'année, concernent 27 500 collaborateurs qui seront désormais couverts par le Groupe AGRICA, pour un chiffre d'affaires nouveau de 27 millions d'euros pour l'institution. Parmi ces réussites peuvent être cités, le succès dans l'appel d'offres du groupe LDC, portant sur plus de 15 000 salariés français du Groupe, les contrats signés avec la coopérative viticole alsacienne Wolfberger ou encore avec le Groupe Oliviers & Co.

En outre, le Conseil d'administration de la CCPMA PRÉVOYANCE a, tout au long de l'exercice 2023, veillé à la recherche des équilibres techniques des contrats de l'institution. Ainsi, le régime d'adhésion a poursuivi son redressement tarifaire, avec une indexation de 6,3 %, au 1^{er} janvier 2024, entérinée à l'unanimité par le Conseil d'administration du 5 décembre 2023. En parallèle, l'activité commerciale a été largement consacrée au redressement de nombreux contrats du portefeuille sur-mesure, voire à leur résiliation. À titre d'exemple, le redressement intégral du contrat Cerfrance constitue en cela une réussite des équipes d'AGRICA. Nécessaire pour assurer la bonne santé financière de l'institution, cet engagement a contribué au bon résultat de celle-ci, qui s'établit à 14,5 millions d'euros et traduit la responsabilité partagée avec les clients de régimes pérennes.

Enfin, autre point de satisfaction de l'année, la CCPMA PRÉVOYANCE n'a, pour la première fois de son histoire, connu aucune résiliation de contrat en 2023. Ce succès, bien que symbolique, concourt au bon résultat de l'institution et vient récompenser le travail des équipes tout en démontrant la qualité de l'offre du Groupe AGRICA et sa capacité de réponse aux attentes du monde agricole et agroalimentaire.

◆ Activité de la filiale CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Le Conseil d'administration de l'institution a accordé une attention toute particulière au suivi de l'activité de sa filiale, la CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE. En effet, l'année 2023 constitue la première année de fonctionnement, en tant que Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire concluant ainsi un travail lancé depuis 2020.

Dans un contexte particulièrement volatile, témoin d'une vive concurrence, le déploiement du PER CCPMA s'avère un réel succès, avec plus de 285 000 épargnants, et un chiffre d'affaires de 177 millions d'euros, en hausse de près de 10 % par rapport à l'année passée. Cet excellent résultat de la filiale permet d'alimenter la croissance de la maison mère, et d'en assurer le pilotage. Ainsi, le Conseil d'administration a unanimement retenu un taux de distribution de participation aux bénéficiaires de 3 % net, en hausse par rapport à 2022. Enfin, autre temps fort de l'année, la campagne de versements volontaires de fin d'année a de nouveau été un succès, avec une collecte de 16,5 millions d'euros, en léger recul comparativement à l'année record qu'a constitué 2022, ce recul s'expliquant notamment par les difficultés liées au changement d'environnement technique, ainsi que par une campagne plus courte que l'an passé.

En effet, à la suite des perturbations des effets de migrations, la priorité absolue de 2023 a été donnée à la qualité de gestion. Les travaux, en ce sens, ont été un des principaux points d'attention du Conseil d'administration, qui a pu constater que les progrès réalisés durant l'année 2023 ont d'ores et déjà permis de retrouver un niveau satisfaisant de qualité de gestion, et de se conformer aux obligations réglementaires. Le Conseil a par ailleurs validé la poursuite de ces travaux sur l'exercice 2024 afin d'atteindre l'ensemble des ambitions portées par le projet.

◆ Pilotage affiné de l'institution

Dans la continuité de ses travaux des années passées, le Conseil d'administration est resté attentif à la situation financière de l'institution. Dans cet objectif, le pilotage trimestriel de l'activité assurantielle s'est poursuivi tout au long de l'exercice 2023. Ce pilotage actuariel permet d'identifier les principaux enjeux en termes de résultats et de solvabilité, en amont de la clôture des comptes. Cela a ainsi permis de prendre en compte, sur l'exercice 2023, les principaux effets du contexte de remontée des taux, et des évolutions sur le marché immobilier, notamment. Destiné à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), ce pilotage trimestriel est devenu un outil important d'aide à la décision, tant pour les administrateurs, que pour la direction générale. Durant l'année 2023, le résultat de l'institution CCPMA PRÉVOYANCE s'est considérablement amélioré, et sa solvabilité reste confortable à fin 2023 et s'établit à 342 %.

Enfin, définie comme priorité majeure de la nouvelle direction générale, la volonté de retrouver une qualité de service exemplaire s'est affirmée comme l'un des objectifs prioritaires au sein des institutions de prévoyance. Celle-ci s'est traduite dans les faits par un programme ambitieux, et a conduit au renforcement des effectifs de gestion, avec l'affectation de ressources supplémentaires chez nos prestataires de gestion. Ce dispositif se poursuivra sur 2024, et continuera de faire l'objet d'un suivi attentif par le Conseil d'administration.

◆ Vie institutionnelle de la CCPMA PRÉVOYANCE

L'année 2023 du Groupe AGRICA a été marquée par la prise de fonction le 1^{er} juillet 2023, d'un nouveau Directeur Général, M. Julien BRAMI, qui a succédé à M. Frédéric HERAULT qui occupait ce poste depuis 2017.

Consécutivement à sa nomination, M. Julien BRAMI a opéré des évolutions notables au sein de la direction d'AGRICA. Ainsi, il a fait le choix, dans un contexte de définition d'une nouvelle stratégie du Groupe de nommer au sein du comité exécutif, M. Ludovic MAGNIN, en qualité de directeur de la stratégie et de la RSE. De plus, de sorte à renforcer la direction générale et rééquilibrer la prise de décision entre les enjeux financiers, d'une part, et les enjeux clients et de développement commercial, d'autre part, il a proposé la nomination de M. Éric GERARD au poste de Directeur Général Délégué du Groupe AGRICA et sa désignation en tant que troisième dirigeant effectif au sein des entités assurantielles. Cette proposition a notamment été approuvée par le Conseil d'administration de la CCPMA PRÉVOYANCE du 5 décembre 2023.

Autre fait marquant de la vie institutionnelle, et conformément aux principes paritaires, l'alternance de mi-mandat s'est déroulée à l'issue de l'Assemblée Générale du 7 juin 2023. Depuis cette date, la Présidence de l'institution est ainsi assurée par M. Emmanuel DELETOILE (CFDT), représentant le collège des participants, et la Vice-présidence par M. Nicolas ASSEMAT (UDSG), pour le collège des adhérents.

Enfin, dans un contexte de transformation des modes de travail et pour faciliter le fonctionnement des instances, l'Assemblée Générale de la CCPMA PRÉVOYANCE a décidé de faire évoluer ses statuts afin d'autoriser l'organisation des réunions du Conseil d'administration en distanciel ou en mode hybride.

◆ Action sociale et prévention

La CCPMA PRÉVOYANCE, comme l'ensemble des entités du Groupe AGRICA, s'est de nouveau attachée en 2023 à accompagner ses assurés qui en ont le plus besoin. Cet engagement s'est notamment traduit par la réactivation du dispositif AGRICA Solidaire au bénéfice des sinistrés des intempéries de novembre 2023 dans les départements du Nord

et du Pas-de-Calais. Ce dispositif a ainsi permis d'apporter une aide financière immédiate aux personnes touchées, alors que ce sont près de 50 000 ressortissants du Groupe AGRICA qui vivent dans ces départements.

Aux côtés des deux autres institutions de prévoyance du Groupe, les administrateurs de la CCPMA PRÉVOYANCE ont, au sein de la commission d'action sociale commune, octroyé cette année plus de 300 000 euros de subventions pour différents projets collectifs, dont près de 140 000 euros financés par le fonds social de l'institution. Les thèmes chers aux partenaires sociaux que sont la prévention, l'accès à l'emploi, ou encore l'accompagnement des aidants ont été cette année encore particulièrement soutenus. Parmi les grands projets cofinancés en 2023, on peut citer celui porté par l'Association « Sourire à la vie », avec la transformation d'un château à Marseille en lieu d'accompagnement d'enfants atteints du cancer et leurs proches aidants. À ces aides collectives s'ajoutent près de 500 aides individuelles accordées par l'institution, pour un montant total de 266 000 euros.

Enfin, l'action sociale de la CCPMA PRÉVOYANCE s'est également exprimée au travers d'un volet « prévention ». Ainsi, la démarche AGRICA Prévention Santé, commune aux trois institutions, s'est poursuivie, permettant à 1 000 salariés, dans plus de 40 entreprises, de bénéficier d'actions de prévention sur toutes les thématiques de gestion du capital santé. Autre action notable, la réalisation d'un village de prévention virtuel, sur le risque d'addiction, en partenariat avec la MSA Île-de-France, avec une formule susceptible d'être élargie. Enfin, la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a cette année été mise en place au sein de 123 entreprises et a bénéficié à 2 300 salariés, et les sessions de relaxation-sophrologie ont été suivies par près de 200 salariés relevant de l'institution.

Les administrateurs comme les ressortissants restent très attachés à cette expertise du Groupe AGRICA en matière d'action sociale et de prévention. En outre, dans un environnement de plus en plus concurrentiel, celles-ci s'avèrent être une véritable valeur ajoutée pour l'institution dans les procédures d'appel d'offres, répondant à une attente toujours plus forte de la part des entreprises et des salariés. C'est pourquoi, au sein du budget 2024 de la CCPMA PRÉVOYANCE, près d'un million d'euros sera de nouveau consacré à ces dispositifs d'aide sociale et de prévention.

◆ Conclusion

Alors que 2023 apparaît comme une année de changement pour le Groupe AGRICA, notamment au travers de son changement de direction générale, et face à une année 2024 qui annonce des efforts de transformation importants au sein du Groupe, la CCPMA PRÉVOYANCE a fait de nouveau la preuve de sa solidité financière et commerciale.

Le développement tant de l'offre Santé/Prévoyance, portée par l'institution, que de l'épargne retraite, portée par sa filiale, a vocation à se poursuivre en 2024, avec la conquête de nouveaux marchés, notamment dans les secteurs coopératifs et de l'agroalimentaire.

Le Conseil d'administration réaffirme ainsi son ambition d'offrir une protection sociale performante, de qualité et au plus proche des besoins de ses assurés.

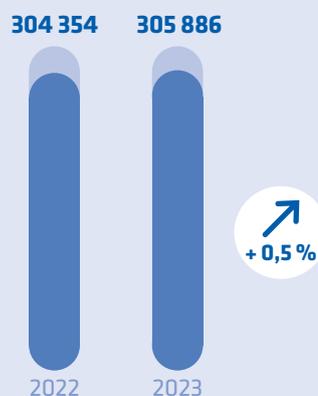
Chiffres-clés

Résultats démographiques et techniques

ENTREPRISES ADHÉRENTES



ACTIFS ASSURÉS



LES GARANTIES OPTIONNELLES DES ACTIFS

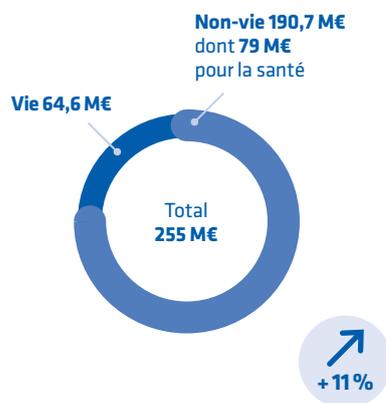
- ◆ **Cotisants au 31/12/2023**
 - Garantie décès sup. : **31 097**
 - Garantie incapacité sup. : **83 887**
 - Garantie invalidité sup. : **76 414**
 - Garantie santé : **196 485**
(y compris ayants droit)
 - Garantie chirurgie : **121 635**

LES GARANTIES INDIVIDUELLES DES RETRAITÉS

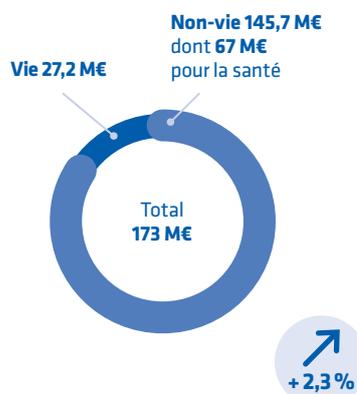
- ◆ **Retraités cotisants au 31/12/2023**
 - Garantie frais d'obsèques : **5 169**
 - Garantie dépendance Prestima et Predica : **825**
 - Total santé et chirurgie : **30 735**

Résultats financiers

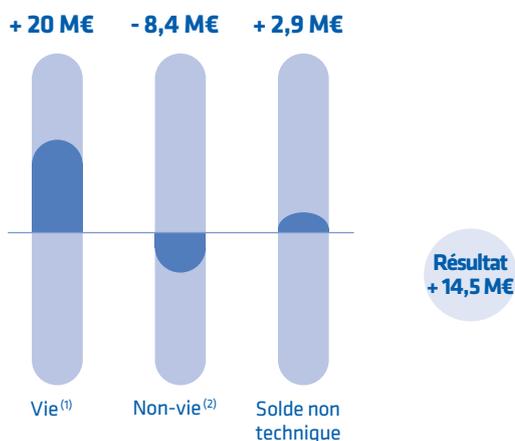
COTISATIONS



PRESTATIONS ET FRAIS PAYÉS



RÉSULTAT



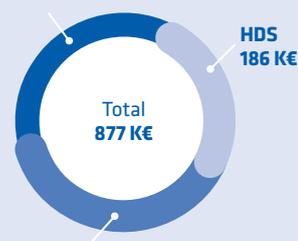
⁽¹⁾ Le résultat Vie concerne le décès (capitaux, rente, indemnités funéraires) et la garantie dépendance.

⁽²⁾ Le résultat Non-vie concerne l'incapacité, l'invalidité et la santé.

Fonds social

AIDES ACCORDÉES

Aides individuelles
301 K€ dont les aides à la famille
et à la santé, soit 595 bénéficiaires



Aides collectives 301 K€
dont actions de prévention
à destination des entreprises
et de leurs salariés
« AGRICA Prévention Santé »

Présentation des **comptes et résultats financiers**

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche une augmentation de 11 % pour atteindre 255,3 millions d'euros porté par la croissance organique et les mesures de redressement des portefeuilles.

L'institution CCPMA PRÉVOYANCE présente un résultat net positif de 14,5 millions d'euros qui est en nette progression par rapport à l'exercice précédent (- 15,5 millions d'euros) grâce à l'amélioration de la marge technique et de la marge financière due aux bonis sur antérieurs, et à l'effet conjoncturel de remontée des taux.

La marge technique est en nette amélioration (+ 22,1 millions d'euros par rapport à 2022). En arrêt de travail, les effets positifs de la hausse des taux ont été en partie compensés par la reconnaissance d'une provision de prudence. En complément, la marge technique arrêt de travail converge vers l'équilibre grâce aux bonis sur exercices antérieurs, alimentés par le redressement tarifaire. La marge technique se dégrade légèrement sur la santé (- 1,8 million d'euros) ainsi que le décès (- 3,7 millions d'euros).

La marge de gestion est en légère amélioration (+ 0,8 million d'euros par rapport à 2022).

La marge financière progresse (+ 11,2 millions d'euros par rapport à 2022), portée par les plus-values de la gestion tactique et la hausse des taux d'intérêt.

La charge d'impôts augmente (- 3,0 millions d'euros par rapport à 2022) en proportion de l'amélioration du résultat avant impôt.

Les placements représentent 1 315 millions d'euros, contre 1 175 millions d'euros en 2022, avec des plus-values latentes s'élevant à 217,5 millions d'euros (à noter que les plus-values latentes s'élèvent à 219,9 millions d'euros à fin 2022).

Les fonds propres de l'institution s'élèvent à 605 millions d'euros.

1. LE COMPTE DE RÉSULTAT

◆ Compte technique des opérations Vie

Le compte technique Vie présente un résultat excédentaire de 20,0 millions d'euros au titre de 2023 (contre 21,1 millions d'euros en 2022), avec une réduction du ratio combiné des garanties Vie qui atteint 52 % (contre 66 % en 2022).

- ◆ Les cotisations brutes relatives aux opérations Vie (décès, indemnités funéraires, rentes) augmentent à 64,6 millions d'euros (contre 56,9 millions d'euros en 2022, soit + 13,6 %). Les acceptations de réassurance représentent 5,9 millions d'euros fin 2023 contre 6,9 millions d'euros en 2022.
- ◆ Les prestations et frais payés bruts des opérations Vie ont augmenté à - 27,2 millions d'euros (contre - 25,3 millions d'euros en 2022).
- ◆ Les frais de gestion du compte technique des opérations Vie nets des autres produits et charges techniques totalisent - 7,9 millions d'euros (contre - 5,1 millions d'euros en 2022).
- ◆ Hors provision pour égalisation, les provisions des garanties Vie brutes de cessions enregistrent une dotation de - 17,2 millions d'euros, en comparaison d'une dotation de - 3,7 millions d'euros l'exercice précédent.
- ◆ Le solde de réassurance des opérations Vie représente une charge de - 1,3 million d'euros (contre une charge de - 1,2 million d'euros en 2022).
- ◆ Le résultat des placements de l'activité Vie est excédentaire de 3,7 millions d'euros (contre 2,2 millions d'euros en 2022).
- ◆ La provision pour égalisation a enregistré une dotation pour - 3,8 millions d'euros (contre une reprise de + 1,7 million d'euros en 2022) alors que la participation aux excédents est reprise à hauteur de 9 millions d'euros (dotation de 5 millions d'euros en 2022).
- ◆ Le résultat Vie des activités de prévoyance est positif à 20,0 millions d'euros (contre 21,1 millions d'euros en 2022).

◆ Compte technique des opérations Non-vie

Le compte technique Non-vie affiche un résultat déficitaire de - 8,4 millions d'euros (contre - 39,0 millions d'euros en 2022). Cette amélioration du résultat se matérialise par de meilleurs ratios combinés à 103 % pour l'arrêt de travail (contre 134 % en 2022), en partie compensée par une légère détérioration en santé à 108 % (contre 106 % en 2022).

- ◆ Les cotisations brutes relatives aux opérations Non-vie (incapacité-invalidité, santé...) augmentent de 10,17 % à 190,7 millions d'euros (contre 173,1 millions d'euros en 2022) :
 - ◆ les cotisations en incapacité-invalidité sont en hausse de 5,2 % à 111,8 millions d'euros, dont les acceptations de cotisations au titre des activités de réassurance pour 5,6 millions d'euros (contre 4,4 millions d'euros en 2022),
 - ◆ les cotisations santé augmentent de 13 % à 79,0 millions d'euros.

- ◆ Les prestations et frais payés bruts Non-vie s'élèvent à - 145,7 millions d'euros (contre - 142,0 millions d'euros en 2022), soit une hausse de 2,1 % :
 - ◆ les prestations et frais payés d'incapacité-invalidité totalisent - 78,6 millions d'euros. Les prestations d'incapacité représentent - 44,9 millions d'euros (contre - 46,6 millions d'euros en 2022). Les prestations invalidité représentent - 33,7 millions d'euros (contre - 37,7 millions d'euros en 2022),
 - ◆ les prestations et frais payés au titre de la santé s'élèvent à - 67,0 millions d'euros (contre - 57,6 millions d'euros en 2022), soit une hausse de 16,3 %.
- ◆ Les frais de gestion du compte technique des opérations Non-vie nets des autres produits et charges techniques s'établissent à - 23,8 millions d'euros (contre - 22,2 millions d'euros en 2022).
- ◆ Hors provision pour égalisation et participation aux bénéfices, la variation des provisions techniques brutes présente une dotation de - 42,1 millions d'euros (contre - 51,5 millions d'euros en 2022).
- ◆ Le solde de réassurance est déficitaire de - 1,4 million d'euros en 2023.
- ◆ Les produits financiers transférés du compte non technique en proportion des provisions Non-vie s'élèvent à 13,5 millions d'euros (contre 8,0 millions d'euros en 2022).
- ◆ Les provisions pour égalisation sont dotées pour - 4,1 millions d'euros (contre - 0,9 million d'euros en 2022), et la participation aux bénéfices fait l'objet d'une reprise de + 4,2 millions d'euros (contre une dotation de - 0,4 million d'euros en 2022) suite à la prise en compte dans le calcul du déficit de gestion.
- ◆ Le résultat Non-vie des activités de prévoyance reste déficitaire à hauteur de - 8,4 millions d'euros (contre - 39,0 millions d'euros fin 2022), avec un ratio combiné de 105,2 % contre 127 % en 2022. La charge de sinistre est en nette diminution par rapport à 2022 (167 millions d'euros contre 174 millions d'euros). Le risque santé contribue au résultat Non-vie à hauteur de + 3,7 millions d'euros et le risque arrêt de travail à hauteur de - 12,1 millions d'euros.

◆ Compte non technique

Les éléments non techniques du résultat représentent un produit de + 2,9 millions d'euros en 2023, contre + 2,4 millions d'euros en 2022. Le bénéfice de l'institution après impôts s'élève à 14,5 millions d'euros contre une perte de - 15,5 millions d'euros en 2022.

- ◆ Le résultat des placements du compte non technique est excédentaire de + 11,8 millions d'euros (contre + 7,3 millions d'euros en 2022).

- ◆ Les autres éléments non techniques totalisent - 8,9 millions d'euros (contre - 5,0 millions d'euros en 2022) dont - 2,4 millions d'euros au titre de l'action sociale (- 1,9 million d'euros en 2022) et - 5,1 millions d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés (- 1,7 million d'euros) sous l'effet de l'amélioration du résultat avant impôt.

Après impôts, le résultat s'élève à + 14,5 millions d'euros, contre - 15,5 millions d'euros en 2022. Il se répartit entre un résultat technique de + 11,6 millions d'euros et un résultat non technique de + 2,9 millions d'euros (respectivement contre - 17,9 millions d'euros et + 2,4 millions d'euros en 2022).

2. LE BILAN

Le total du bilan de l'institution s'élève à 1 543 millions d'euros en hausse de 2,5 %.

◆ L'actif

- ◆ Les placements enregistrent une hausse de 11,9 % à 1 316 millions d'euros à fin 2023. Les plus-values latentes représentent 217,6 millions d'euros (contre 219,9 millions d'euros de PVL en 2022).
- ◆ La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 15 millions d'euros contre 16 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.
- ◆ Les créances s'élèvent à 155 millions d'euros en fin d'exercice 2023. Elles comprennent :
 - ◆ les créances nées d'opérations directes à hauteur de 118 millions d'euros (contre 110 millions d'euros en 2022) incluant notamment les cotisations restant à émettre à hauteur de 81 millions d'euros (contre 85 millions d'euros en 2022). La stabilisation provient de l'arrêt anticipé des chaînes techniques lié à la réduction des délais d'arrêté de comptes,
 - ◆ les créances nées d'opérations de réassurance pour 14 millions d'euros,
 - ◆ les autres créances qui sont inscrites pour 23 millions d'euros, au titre d'avances de trésorerie faites aux délégataires pour le paiement des prestations et de comptes courants avec le GIE AGRICA GESTION.
- ◆ Les autres actifs (avoirs en banques et liquidités) s'élèvent à 44 millions d'euros et les comptes de régularisation à 13 millions d'euros.

◆ Le passif

- ◆ Les fonds propres de l'institution s'élèvent à 605 millions d'euros, soit une augmentation de 2,5 % par à 2022 grâce au bénéfice réalisé au titre de l'exercice 2023.
- ◆ Les provisions techniques brutes s'élèvent à 821 millions d'euros en hausse de 6,9 % par rapport à l'exercice précédent.
- ◆ Les autres postes totalisent 116 millions d'euros et concernent principalement les autres dettes pour 102 millions d'euros en diminution de 30 millions d'euros par rapport à 2022 ainsi que les comptes de régularisation passif pour 14 millions d'euros.

ACTIF DU BILAN

<i>(en K€)</i>	2023	2022
1. Actifs incorporels		
2. Placements	1 315 881	1 175 161
2a. Terrains et constructions	0	0
2b. Placements dans des entreprises liées	374 824	374 780
2c. Autres placements	896 137	800 382
2d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	44 920	0
3. Placements représentant les provisions techniques	0	0
4. Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	15 075	16 247
4a. Provisions pour cotisations non acquises (Non-vie)	0	0
4b. Provisions d'assurance-vie	3 029	2 527
4c. Provisions pour sinistres Vie	2 258	3 264
4d. Provisions pour sinistres Non-vie	4 066	3 841
4e. Provisions pour participations aux excédents et ristournes Vie	0	0
4f. Provisions pour participations aux excédents et ristournes Non-vie	0	0
4g. Provisions pour égalisation (Vie)	0	0
4h. Provisions pour égalisation (Non-vie)	0	0
4i. Autres provisions techniques (Vie)	0	0
4j. Autres provisions techniques (Non-vie)	5 722	6 616
4k. Provisions techniques des opérations en unités de compte	0	0
5. Créances	155 357	200 182
5a. Créances nées d'opérations directes	117 928	109 559
5aa. Cotisations restant à émettre	80 681	85 320
5ab. Autres créances nées d'opérations directes	37 247	24 239
5b. Créances nées d'opérations de réassurance	14 068	3 060
5c. Autres créances	23 362	87 563
5ca. Personnel	0	0
5cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques	1 040	1 148
5cc. Débiteurs divers	22 322	86 415
6. Autres actifs	43 781	103 973
6a. Actifs corporels d'exploitation	0	0
6b. Avoirs en banque, CCP et caisse	43 781	103 973
7. Comptes de régularisation – actif	12 930	11 139
7a. Intérêts et loyers acquis non échus	8 285	8 213
7b. Frais d'acquisition reportés (Vie)	0	0
7c. Frais d'acquisition reportés (Non-vie)	0	0
7d. Autres comptes de régularisation	4 644	2 927
8. Comptes transitoires et différence de conversion	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	1 543 024	1 506 703

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

PASSIF DU BILAN

(en K€)	2023	2022
1. Fonds propres	605 007	590 536
1a. Fonds d'établissement et de développement	381	381
1b. Réserves de réévaluation	0	0
1c. Autres réserves	1 667 878	1 683 399
1d. Report à nouveau	- 1 077 733	- 1 077 733
1e. Résultat de l'exercice	14 480	- 15 511
1f. Subventions nettes	0	0
2. Passifs subordonnés	0	0
3. Provisions techniques brutes	821 417	768 193
3a. Provisions pour cotisations non acquises (Non-vie)	0	0
3b. Provisions d'assurance-vie	54 732	55 347
3c. Provisions pour sinistres (Vie)	117 640	109 419
3d. Provisions pour sinistres (Non-vie)	379 797	355 094
3e. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Vie)	10	9 106
3f. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-vie)	467	4 678
3g. Provisions pour égalisation (Vie)	5 655	1 904
3h. Provisions pour égalisation (Non-vie)	9 582	5 476
3i. Autres provisions techniques (Vie)	9 610	0
3j. Autres provisions techniques (Non-vie)	243 924	227 168
4. Provisions techniques des opérations en unités de compte	0	0
5. Provisions pour risques et charges	34	89
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0
7. Autres dettes	102 437	131 638
7a. Dettes nées d'opérations directes	49 360	59 687
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	2 820	5 143
7c. Dettes envers des établissements de crédits	4 172	7 211
7d. Autres dettes	46 086	59 596
7da. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	66	0
7db. Personnel	4 150	4 142
7dc. État, organismes sociaux, collectivités publiques	972	952
7dd. Crédoeurs divers	40 897	54 501
8. Comptes de régularisation – passif	14 128	16 248
9. Comptes transitoires et différence de conversion	0	0
TOTAL DU PASSIF	1 543 024	1 506 703

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

COMPTE TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE

(en K€)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
1. Cotisations	64 601	- 1 843	62 759	55 237
2. Produits des placements	4 217	0	4 217	3 239
2a. Revenus des placements	2 852	0	2 852	2 202
2b. Autres produits des placements	456	0	456	125
2c. Profits provenant de la réalisation des placements	909	0	909	913
3. Ajustements ACAV (plus-values)	0	0	0	0
4. Autres produits techniques	1 467	0	1 467	1 136
5. Charges des sinistres	- 35 457	73	- 35 384	- 27 009
5a. Prestations et frais payés	- 27 236	1 079	- 26 157	- 25 254
5b. Charges des provisions pour sinistres	- 8 221	- 1 006	- 9 227	- 1 756
6. Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	- 12 746	503	- 12 244	761
6a. Provisions d'assurance-vie	615	503	1 118	- 988
6b. Provisions pour opérations en unités de compte	0	0	0	0
6c. Provision pour égalisation	- 3 751	0	- 3 751	1 749
6d. Autres provisions techniques	- 9 610	0	- 9 610	0
7. Participation aux résultats	9 096	0	9 096	- 4 988
8. Frais d'acquisition et d'administration	- 4 711	- 56	- 4 767	- 3 676
8a. Frais d'acquisition	- 2 152	0	- 2 152	- 2 155
8b. Frais d'administration	- 2 559	0	- 2 559	- 1 555
8c. Commissions reçues des réassureurs	0	- 56	- 56	33
9. Charges des placements	- 472	0	- 472	- 1 013
9a. Frais de gestion interne et externe des placements et intérêts	- 195	0	- 195	- 164
9b. Autres charges de placements	- 276	0	- 276	- 356
9c. Pertes provenant de la réalisation des placements	- 1	0	- 1	- 492
10. Ajustements ACAV (moins-values)	0	0	0	0
11. Autres charges techniques	- 4 655	0	- 4 655	- 2 569
12. Produits des placements transférés au compte non technique	0	0	0	0
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE	21 340	- 1 323	20 017	21 119

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

COMPTE TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON-VIE

(en K€)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
1. Cotisations acquises	190 744	- 2 728	188 015	168 739
1a. Cotisations	190 744	- 2 728	188 015	168 739
1b. Charges des provisions pour cotisations non acquises	0	0	0	0
2. Produits des placements alloués du compte non technique	13 450	0	13 450	8 027
3. Autres produits techniques	1 765	0	1 765	1 238
4. Charges des sinistres	- 170 426	1 942	- 168 484	- 200 204
4a. Prestations et frais payés	- 145 724	1 717	- 144 007	- 141 336
4b. Charges des provisions pour sinistres	- 24 703	225	- 24 478	- 58 868
5. Charges des autres provisions techniques	- 16 757	- 894	- 17 650	8 194
6. Participation aux résultats	4 211	0	4 211	- 488
7. Frais d'acquisition et d'administration	- 13 991	238	- 13 753	- 13 224
7a. Frais d'acquisition	- 7 622	0	- 7 622	- 6 730
7b. Frais d'administration	- 6 369	0	- 6 369	- 6 584
7c. Commissions reçues des réassureurs	0	238	238	90
8. Autres charges techniques	- 11 837	0	- 11 837	- 10 299
9. Charge de la provision pour égalisation	- 4 105	0	- 4 105	- 965
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON-VIE	- 6 946	- 1 442	- 8 388	- 38 982

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

COMPTE NON TECHNIQUE

(en K€)	2023	2022
1. Résultat technique des opérations Non-vie	- 8 388	- 38 982
2. Résultat technique des opérations Vie	20 017	21 119
3. Produits des placements	28 422	22 347
3a. Revenu des placements	19 224	15 190
3b. Autres produits des placements	3 075	861
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	6 123	6 295
4. Produits des placements alloués du compte technique Vie	0	0
5. Charges des placements	- 3 180	- 6 987
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 1 312	- 1 135
5b. Autres charges des placements	- 1 863	- 2 458
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	- 4	- 3 395
6. Produits des placements transférés au compte technique Non-vie	- 13 450	- 8 027
7. Autres produits non techniques	0	0
8. Autres charges non techniques	- 3 797	- 3 269
8a. Charges à caractère social	- 2 408	- 1 878
8b. Autres charges non techniques	- 1 389	- 1 391
9. Résultat exceptionnel	0	0
9a. Produits exceptionnels	0	0
9b. Charges exceptionnelles	0	0
10. Impôt sur le résultat	- 5 144	- 1 711
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	14 480	- 15 511

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

3. ANNEXES

ANNEXE 0	Informations, principes et méthodes comptables	13	ANNEXE 10	Ventilation produits et charges des placements	20
ANNEXE 1	Résultat de l'institution de prévoyance sur les cinq dernières années	16	ANNEXE 11	Total opérations techniques (Vie)	20
ANNEXE 2	Mouvements sur certains actifs et placements	16	ANNEXE 12	Opérations techniques par catégories (Vie) (catégories 1 à 7)	21
ANNEXE 3	Mouvements sur autres placements	16	ANNEXE 13	Opérations techniques par catégories (Vie) (catégories 8 à 21)	22
ANNEXE 4	Terrains et constructions	17	ANNEXE 14	Total opérations techniques (Non-vie)	23
ANNEXE 5	Opérations avec les entreprises liées et assimilées	17	ANNEXE 15	Opérations techniques par catégorie (Non-vie) (catégories 20 à 39)	24
ANNEXE 6	États récapitulatifs des placements (postes A3 & A4 de l'actif)	18	ANNEXE 16	Répartition par nature des charges de l'institution	25
ANNEXE 7	Détail des provisions pour risques et charges	18	ANNEXE 17	Provisions techniques brutes Non-vie	26
ANNEXE 8	Engagements reçus et donnés	19	ANNEXE 18	État des fonds propres	27
ANNEXE 9	Participation des adhérents aux résultats techniques et financiers	19			

ANNEXE 0 Informations, principes et méthodes comptables

◆ 1. Faits marquants

CCPMA PRÉVOYANCE par son volume de provision en « arrêt de travail » notamment, a pu bénéficier d'une hausse des taux, lui permettant d'avoir un résultat social en forte hausse par rapport à l'exercice précédent.

L'institution CCPMA PRÉVOYANCE présente un résultat positif de 14,5 millions d'euros, en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent (-15,5 millions d'euros) dû principalement à l'impact de la hausse des taux financiers qui ont eu un effet favorable sur les provisions techniques et malgré la constitution d'une provision pour aléa technique de 25,5 millions d'euros.

◆ 2. Exercice comptable

Les exercices sociaux commencent le 1^{er} janvier et finissent le 31 décembre de chaque année.

◆ 3. Changements de méthodes comptables

Néant

◆ 4. Règles et principes appliqués

L'institution de prévoyance CCPMA PRÉVOYANCE est un organisme paritaire régi par les articles 1050 et 1051 du Code rural, ainsi que par le titre III du Code de la Sécurité sociale. Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis dans les Codes précités. Lorsque les Codes ne prévoient rien, ils sont ceux retenus par le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- ◆ continuité de l'exploitation ;
- ◆ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ◆ indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

4.1 PLACEMENTS

4.1.1 Terrains et constructions

Les terrains et constructions sont évalués au coût d'acquisition ventilé par composant.

Les composants retenus sont les suivants :

- ◆ terrains ;
- ◆ gros œuvre ;
- ◆ clos et couvert ;
- ◆ installations techniques ;
- ◆ agencements, équipements secondaires.

Des options d'évaluation sont retenues selon la nature des constructions et l'activité :

- ◆ habitations et bureaux avant 1945 ;
- ◆ habitations et bureaux après 1945 ;
- ◆ entrepôts et activités ;
- ◆ commerces ;
- ◆ habitations et bureaux IGH.

L'amortissement économique des composants est établi selon le mode linéaire sur des durées qui dépendent de la nature des constructions et l'activité :

- ◆ gros œuvre (30 à 120 ans) ;
- ◆ clos et couvert (30 à 35 ans) ;
- ◆ installations techniques (20 à 25 ans) ;
- ◆ agencements, équipements secondaires (10 à 15 ans).

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

4.1.2 Placements dans des entreprises liées

Les placements dans des entreprises liées sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

4.1.3 Autres placements

Titres relevant de l'article R. 931-11-1 CSS et du règlement ANC n° 2015-11 Livre I – Titre II

Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du principal).

Les titres de dettes : leur cession ou leur échange entraîne un mouvement sur la réserve de capitalisation. Une dotation ou une reprise est effectuée selon qu'il s'agit d'une plus-value ou d'une moins-value. *A contrario*, les dotations aux provisions sur les titres amortissables liées au risque de contrepartie ne sont pas imputables sur la réserve de capitalisation.

Les actions et titres à revenus variables sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat. L'évaluation de ces titres est effectuée conformément au Code de la Sécurité sociale, c'est-à-dire pour les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire, et pour les titres non cotés : leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Les actions des sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement sont retenues pour le dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire. Les parts de fonds communs de placements à risques sont retenues en valeur comptable.

Une provision pour dépréciation à caractère durable est estimée à la clôture des comptes annuels. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour la constitution des provisions : moins-values latentes de plus de 20 % pendant au moins 6 mois, valeur économique minimale calculée à horizon de détention et au taux sans risque. Si une provision a été constituée et que le titre fait apparaître une moins-value latente inférieure à 20 %, une analyse de la volatilité du titre décide de la reprise de la provision. L'intention de céder le titre entraîne en revanche l'évaluation à la valeur vénale.

Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Selon les nouvelles règles applicables spécifiquement aux valeurs amortissables du R. 931-11-1 deux cas de figure se présentent.

Soit l'institution a l'intention et la capacité de détenir ces valeurs amortissables jusqu'à leur maturité :

- ◆ les dépréciations durables s'analysent alors au regard du seul risque de crédit et doivent refléter l'ensemble des pertes provisionnelles correspondant à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux provisionnels ;
- ◆ en l'absence de risque de crédit avéré, aucune moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque n'est provisionnée.

Soit l'institution n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces valeurs amortissables jusqu'à leur maturité :

- ◆ les dépréciations à caractère durable sont constituées alors en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré ;
- ◆ si l'institution a l'intention et la capacité de détenir les placements concernés jusqu'à un horizon déterminé (autre que la maturité), la dépréciation correspond à la différence entre leur valeur comptable et leur valeur recouvrable, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable ;
- ◆ si l'institution n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements concernés à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable des placements et leur valeur vénale, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. Pour les fonds de prêts, il conviendra de se référer à la valorisation réalisée par la société de gestion et certifiée par un expert indépendant.

En vertu de l'article R. 931-11-1, une provision pour risque d'exigibilité étalée sur trois ans doit être constituée pour faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs. Le décret n° 2008-1437 du 22 décembre 2008 précise les conditions et les modalités d'étalement de la charge.

4.2 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont enregistrées à la valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par des provisions pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

4.2.1 Cotisations à recevoir

Au titre de l'exercice 2023, les cotisations à recevoir sont évaluées à partir d'un chiffre d'affaires cible établi sur des données techniques provisionnelles et par comparaison avec les cotisations émises à fin octobre.

Selon ce mode d'estimation, les cotisations à recevoir sont inscrites pour un montant de 81 millions d'euros à la clôture de l'exercice. Les cotisations à recevoir comportent un chiffrage des DSN reçues et non positionnées à la date de l'arrêté des comptes.

4.3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les indemnités de fin de carrière à devoir au personnel du GIE AGRICA GESTION font l'objet d'un contrat d'assurance.

4.4 PROVISIONS TECHNIQUES VIE

Le taux technique des provisions Vie utilisé en 2023 est de 1,75 %.

4.4.1 Provisions d'assurance-vie

Elles comprennent les provisions mathématiques qui représentent les valeurs actuelles des engagements pris par l'institution. Il s'agit de la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion.

4.4.2 Provisions pour sinistres à payer

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'institution.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- ◆ des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) ;
- ◆ une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens, y compris les frais internes.

4.5 PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

4.5.1 Principaux paramètres et hypothèses des provisions mathématiques et provisions pour sinistres à payer

- ◆ Le taux technique des provisions Non-vie utilisé en 2023 est de 1,61 %.
- ◆ Pour l'incapacité en cours, table du BCAC du 28 mars 1996 de maintien en incapacité.
- ◆ Pour l'invalidité en attente et l'invalidité, table de maintien en invalidité prolongée à 62 ans.

4.5.2 Provisions mathématiques

Pour le calcul des provisions d'incapacité, d'invalidité en attente et d'invalidité, le calcul des provisions mathématiques fait appel aux tables des lois de maintien.

4.5.3 Provisions pour sinistres à payer

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'institution.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- ◆ des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) ;
- ◆ une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens, y compris les frais internes.

La méthode d'évaluation des provisions pour sinistres à payer des dossiers incapacité et invalidité est fondée sur une situation des prestations payées au titre des exercices antérieurs.

4.6 PRESTATIONS DE SANTÉ RÉGLÉES

Le fait générateur du paiement de la prestation est la transmission, par les organismes gérant le régime de base ou par les professionnels de santé, des données relatives aux règlements à effectuer. Ces données sont issues du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » qui ne prévoit pas une reconnaissance expresse par l'assuré de la réalité de la prestation reçue, instituant le caractère déclaratif inhérent à ce dispositif.

4.7 PRODUITS FINANCIERS : RÈGLE D'ALLOCATION

Le résultat de la gestion des placements est ventilé de la manière suivante : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans les cadres « opérations techniques » et ceux issus des capitaux propres et qui sont placés dans la partie « opérations non techniques ».

4.8 LES CLÉS DE RÉPARTITION DES CHARGES

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- ◆ affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;
- ◆ pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, l'institution utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs et contrôlables.

4.9 HORS BILAN

Les engagements hors bilan sont renseignés sur la base des éléments connus au 31 décembre 2023.

La réserve constituée au titre du fonds paritaire de garantie des institutions de prévoyance est de 111 232 € fin 2023.

◆ 5. Dérogations et options exercées

5.1 DÉROGATIONS AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN COMPTABLE

Néant

5.2 OPTIONS EXERCÉES DANS LE CADRE LÉGAL

Néant

◆ 6. Autres informations

6.1 COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les honoraires des Commissaires aux comptes s'élèvent pour 2023 à 100 milliers d'euros TTC.

6.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

ANNEXE 1 Résultat de l'institution de prévoyance sur les cinq dernières années

(en K€)	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat Vie	9 811	24 193	- 9 124	21 119	20 017
Résultat Non-vie	851	- 23 135	- 57 877	- 38 982	- 8 388
RÉSULTAT DE L'INSTITUTION	15 074	22 661	- 65 475	- 15 511	14 480

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

ANNEXE 2 Mouvements sur certains actifs et placements

(en K€)	Montants brut à l'ouverture	Montants brut à la clôture	Transferts et mouvements de l'exercice	Amort. prov. dépréc. cumulés à la clôture	Dotations de l'exercice amort. prov.	Reprise provisions	Montant net bilan
1. Actifs incorporels	449	449	0	449	0	0	0
2. Terrains et constructions	0	0		0	0	0	0
3. Placements dans des entreprises liées :	374 824	374 824	0	0	0	0	374 824
3a. Titres de propriété	374 824	374 824	0	0	0	0	374 824
3b. Bons obligations et créances toutes natures							

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

ANNEXE 3 Mouvements sur autres placements

(en K€)	Montants brut à la clôture	Amortissements et provisions cumulés	Dotations exercice amort/provisions	Reprise exercice amort/provisions	Montant net
Autres placements	897 503	- 1 366	0	1 597	896 137
Créances pour espèces déposées chez les cédantes					
Représentation des PT contrats en UC					

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

ANNEXE 4 Terrains et constructions

<i>(en K€)</i>	Immobilisations activité propre		Autres Immobilisations	
	Droits réels	SCI ou foncières	Droits réels	SCI ou foncières
Terrains non construits				
Parts de sociétés non cotées à objet foncier				
Immeubles bâtis hors exploitation	0			
Parts actions SI non cotées hors exploitation		0		
Immeubles d'exploitation				
Parts actions SI non cotées exploitation		0		

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

ANNEXE 5 Opérations avec les entreprises liées et assimilées

<i>(en K€)</i>	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
I) Titres émis		
Actions ou titres assimilés cotés, non cotés	381 808	
Bons obligations et titres de créances à revenus fixes		
Dépôts établissements de crédit		
Autres placements		
Provision pour dépréciation	0	
TOTAL	381 808	0
II) Créances et dettes		
Comptes courants des Coassureurs		
Comptes courants cessionnaires et rétro		
Comptes courants cédants et rétro		
Créances espèces déposées chez les cédantes		
Prêts et autres créances (hors exploitation)		
TOTAL	0	0
III) Dettes		
Dettes pour dépôts des réassureurs		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dépôts et cautionnements reçus		
Autres emprunts et dettes assimilés		
Débiteurs et créiteurs divers		
TOTAL	0	0

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

ANNEXE 6 États récapitulatifs des placements (postes A3 & A4 de l'actif)

(en K€)	Valeur brute (inscrite au bilan)	Valeur nette*	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0	0	0
2. Actions et autres titres à revenus variable autres que OPCVM	374 824	374 824	589 944
3. OPCVM (autres que celles visées au 4.)	122 023	120 657	139 760
4. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	117 227	117 227	119 205
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	658 252	648 768	630 118
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés			
8. Dépôts auprès des cédantes			
9. Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements	0	0	0
10. Actifs représentatifs des opérations en UC			
♦ placements immobiliers			
♦ titres à revenus variable autres que OPCVM			
♦ OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
♦ autres OPCVM			
♦ obligations et autres titres à revenu fixe			
TOTAL	1 272 327	1 261 477	1 479 027
a) dont :			
♦ placements évalués selon l'article R. 931-10-40	658 252	648 768	630 118
♦ placements évalués selon l'article R. 931-10-41	614 074	612 708	848 909
♦ placements évalués selon l'article R. 931-10-27			
b) dont :			
♦ valeurs affect. à la représentation des prov. tech. (<> ci-dessous)	1 272 327	1 261 477	1 479 027
♦ valeurs garantissant engag. R. 931-2-1 ou fonds de plac. gérés			
♦ valeurs déposées chez les cédantes			
♦ valeurs affectées aux prov. tech. spéciales L. 932-24 en France			
♦ autres affectations ou sans affectation			

* Y compris différences sur les prix de remboursement à percevoir et amortissement des différences sur les prix de remboursement

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

ANNEXE 7 Détail des provisions pour risques et charges

(en K€)	Montants
Provisions pour autres risques et charges	34
dont :	
♦ provisions pour risques	
♦ provisions pour pensions et obligations similaires	34
♦ provisions pour avances de commissions reçues des réassureurs	
♦ provisions pour impôts	
♦ provisions pour charges à répartir	
♦ autres provisions pour charges	

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

ANNEXE 8 Engagements reçus et donnés

(en K€)	Dirigeants	Entreprises liées	Participations	Autres	Total
1. Engagements reçus					
2. Engagements donnés				0	0
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés					
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente					
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus					
2d. Autres engagements donnés				0	0
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires					
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution					
5. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6. Autres valeurs détenues pour compte de tiers					
7. Autres charges envers des tiers					
8. Plan d'investissement intéressant l'entreprise					
8a. Opérations immobilières					
8b. Autres Opérations					
9. Cessionnaires et rétrocessionnaires propriétaires de valeurs					

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

ANNEXE 9 Participation des adhérents aux résultats techniques et financiers

(en K€)	N-X	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N	Total
A. Participation aux résultats totale (D6 + D7 Cpt résultat)	- 2 366	- 3 594	- 2 138	- 3 117	- 1 332	- 760	0	- 13 307
A1. Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	0	0	0	0	0	0	0	0
A2. Variation de la provision pour participation aux excédents	- 2 366	- 3 594	- 2 138	- 3 117	- 1 332	- 760	0	- 13 307
B. Participation aux résultats des opérations Vie visées au (4)	0	0	0	0	0	0	0	0
B1. Provisions mathématiques moyennes (2)							11 650	
B2. Montant minimal de la participation aux résultats								
B3. Montant effectif de la participation aux résultats (3)	0	0	0	0	0	0	0	0
B3a. Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	0	0	0	0	0	0	0	0
B3b. Variation de la provision pour participation aux excédents	0	0	0	0	0	0	0	0

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

ANNEXE 10 Ventilation produits et charges des placements

(en K€)	Entreprises liées	Autres	Total
Revenus des participations	3 584		3 584
Revenus des plac. Immobiliers		0	0
Revenus des autres placements		18 492	18 492
Autres revenus financiers			
TOTAL (POSTE II-2A) ET AUTRES REVENUS	3 584	18 492	22 077
Frais financiers (comm, honor, intérêts, agios)		1 507	1 507
Pour information :			
Total autres produits (plus values, repr. amort. ou prov.)			10 563
Total autres charges (moins values, dotations amort. prov.)			2 144

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

ANNEXE 11 Total opérations techniques (Vie)

(en K€)	Montants
1. Cotisations	64 601
2. Charges des prestations	- 35 457
3. Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	- 12 746
4. Ajustements ACAV	
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION	16 398
5. Frais d'acquisition	- 2 152
6. Autres charges de gestion nettes	- 5 747
B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	- 7 899
7. Produit net des placements	3 745
8. Participation aux résultats	9 096
C. SOLDE FINANCIER	12 841
9. Cotisations cédées	- 1 843
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations	1 079
11. Part des réassureurs dans les charges des prov. d'assur.-vie & autres prov. techn.	- 504
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0
13. Commissions reçues des réassureurs	- 56
D. SOLDE DE RÉASSURANCE	- 1 323
RÉSULTAT TECHNIQUE	20 017
Hors compte :	
14. Montant des rachats	
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice	1 119
16. Provisions techniques brutes à la clôture	187 647
17. Provisions techniques brutes à l'ouverture	175 776

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

ANNEXE 12 Opérations techniques par catégories (Vie) (catégories 1 à 7)

(en K€)	Capitalisation PU/VL (cat. 01)	Capitalisation PP (cat. 02)	Ass. indiv. temp. décès (cat. 03)	Groupes ouverts autres PU/VL (cat. 04)	En F. ou dev. autres PP (cat. 05)	Contrats coll. cas décès (cat. 06)	Contrats coll. cas Vie (cat. 07)
1. Cotisations				973		57 704	
2. Charges des prestations				- 1 526		- 30 437	
3. Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques				526		- 5 571	
4. Ajustements ACAV							
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION	0,00	0,00	0,00	- 27	0	21 695	
5. Frais d'acquisition				- 26		- 2 126	
6. Autres charges de gestion nettes				- 91		- 5 832	
B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	0,00	0,00	0,00	- 117	0	- 7 959	
7. Produit net des placements				266		3 039	
8. Participation aux résultats				0		2 362	
C. SOLDE FINANCIER	0,00	0,00	0,00	266	0	5 401	
9. Cotisations cédées						- 1 843	
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations						1 079	
11. Part des réassureurs dans les charges des prov. d'assur.-vie & autres prov. techn.						- 504	
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats							
13. Commissions reçues des réassureurs						- 56	
D. SOLDE DE RÉASSURANCE	0,00	0,00	0,00	0	0	- 1 323	
RÉSULTAT TECHNIQUE	0,00	0,00	0,00	122	0	17 814	
Hors compte :							
14. Montant des rachats							
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice				204		915	
16. Provisions Techniques brutes à la clôture				12 975		153 251	
17. Provisions Techniques brutes à l'ouverture				13 295		142 514	

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

ANNEXE 13 Opérations techniques par catégories (Vie) (catégories 8 à 21)

(en K€)	Contrats UC PU/VL (cat. 08)	Contrats UC PP (cat. 09)	Contrats Collect. L-441 (cat. 10)	Dom. corporels (indiv.) (cat. 20)	Dom. corporels (coll.) (cat. 21)	Acceptations France (cat. 19, 39)	Total général
1. Cotisations						5 925	64 601
2. Charges des prestations						- 3 493	- 35 457
3. Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques						- 7 701	- 12 746
4. Ajustements ACAV							
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION	0	0	0	0	0	- 5 270	16 398
5. Frais d'acquisition							- 2 152
6. Autres charges de gestion nettes						177	- 5 747
B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	0	0	0	0	0	177	- 7 899
7. Produit net des placements						440	3 745
8. Participation aux résultats						6 734	9 096
C. SOLDE FINANCIER	0	0	0	0	0	7 174	12 841
9. Cotisations cédées							- 1 843
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations							1 079
11. Part des réassureurs dans les charges des prov. d'assur.-vie & autres prov. techn.						0	- 504
12. Part des réassureurs dans la Participation aux Résultats						0	0
13. Commissions reçues des réassureurs						0	- 56
D. SOLDE DE RÉASSURANCE	0	0	0	0	0	0	- 1 323
RÉSULTAT TECHNIQUE	0	0	0	0	0	2 081	20 017
Hors compte :							
14. Montant des rachats							
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice							1 119
16. Provisions techniques brutes à la clôture						21 421	187 647
17. Provisions techniques brutes à l'ouverture						19 967	175 776

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

ANNEXE 14 Total opérations techniques (Non-vie)

<i>(en K€)</i>	Montants
1. Cotisations acquises	190 744
1a. Cotisations	190 744
1b. Variation des cotisations non acquises	0
2. Charges des prestations	- 191 288
2a. Prestations et frais payés	- 145 724
2b. Charges des provisions pour prestations diverses	- 45 564
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION	- 545
5. Frais d'acquisition	- 7 622
6. Autres charges de gestion nettes	- 16 440
B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	- 24 063
7. Produits des placements	13 450
8. Participation aux résultats	4 211
C. SOLDE FINANCIER	17 662
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises	- 2 728
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	1 717
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	- 669
12. Part des réassureurs dans les participations aux résultats	
13. Commissions reçues des réassureurs	238
D. SOLDE DE RÉASSURANCE	- 1 442
RÉSULTAT TECHNIQUE	- 8 388
Hors compte	
14. Provisions pour cotisations non acquises (clôture)	
15. Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)	
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	379 797
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	355 094
18. Autres provisions techniques (clôture)	253 973
19. Autres provisions techniques (ouverture)	237 322

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

ANNEXE 15 Opérations techniques par catégorie (Non-vie) (catégories 20 à 39)

(en K€)	Dom. corporels (indiv.) (cat. 20)	Dom. corporels (coll.) (cat. 21)	Chômage (cat. 31)	Acceptations (cat. 39)	Total général (cat. 20-39)
1. Cotisations Acquises	17 006	168 370		5 368	190 744
1a. Cotisations	17 006	168 370		5 368	190 744
1b. Variation des cotisations non acquises					
2. Charges des prestations	- 14 614	- 170 449		- 6 224	- 191 288
2a. Prestations et frais payés	- 14 056	- 127 248		- 4 420	- 145 724
2b. Charges des provisions pour prestations diverses	- 559	- 43 201		- 1 805	- 45 564
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION	2 391	- 2 080	0	- 856	- 545
5. Frais d'acquisition	- 669	- 6 954		0	- 7 622
6. Autres charges de gestion nettes	- 1 530	- 15 582		672	- 16 440
B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	- 2 199	- 22 536	0	672	- 24 063
7. Produits des placements	84	12 613		753	13 450
8. Participation aux résultats	0	4 181		31	4 211
C. SOLDE FINANCIER	84	16 794	0	784	17 662
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises		- 2 728		0	- 2 728
10. Part des réassureurs dans les prestations payées		1 717		0	1 717
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	0	- 669	0	0	- 669
12. Part des réassureurs dans les participations aux résultats					
13. Commissions reçues des réassureurs	0	238	0	0	238
D. SOLDE DE RÉASSURANCE	0	- 1 442	0	0	- 1 442
RÉSULTAT TECHNIQUE	276	- 9 264	0	600	- 8 388
Hors compte					
14. Provisions pour cotisations non acquises (clôture)					
15. Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)					
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	3 876	365 493		10 427	379 797
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	3 318	338 205		13 572	355 094
18. Autres provisions techniques (clôture)	0	229 445		24 528	253 973
19. Autres provisions techniques (ouverture)	0	217 713		19 609	237 322

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

ANNEXE 16 Répartition par nature des charges de l'institution

<i>(en K€)</i>	CCPMA PRÉVOYANCE	AGRICA
Autres produits d'exploitation	- 83	- 358
<i>Dont subventions d'exploitation</i>	- 5	- 24
Achats de matières et fournitures	460	2 026
Prestations extérieures	8 736	60 337
Locations et charges locatives	2 590	11 397
Entretien et réparations	1 184	7 509
Primes d'assurances	- 614	- 2 747
Autres	254	772
Achats de matières, fournitures et charges externes	12 610	79 294
Personnel extérieur à l'établissement	- 50	- 16
Honoraires	288	938
Frais d'actes et de contentieux	24	94
Information, publications, relations publiques	448	1 762
Transports, déplacements, missions et réceptions	374	1 647
Frais postaux et télécommunications	258	1 898
Services bancaires et assimilés	7	24
Autres	260	1 097
Autres charges externes	1 608	7 443
Impôts, taxes DGI	1 227	5 341
Impôts, taxes autres organismes	555	2 490
Impôts, taxes et versements assimilés	1 782	7 830
Salaires et traitements	10 161	46 727
Charges sociales	5 229	23 492
Charges de personnel	15 390	70 219
Frais de conseils, de commissions et Assemblées	60	219
Charges diverses de gestion courante	804	3 470
Autres charges de gestion courante	864	3 689
Dotations sur immobilisations	1 259	7 447
Dotations sur charges personnel	237	1 055
Dotations d'exploitation	1 496	8 502
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	33 751	176 977
PRODUITS FINANCIERS	- 1	- 5
CHARGES FINANCIÈRES	0	0
RÉSULTAT FINANCIER	- 1	- 5
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2	6
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2	6
TOTAL	33 668	176 620

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

ANNEXE 17 Provisions techniques brutes Non-vie

(en K€)	2023	2022
PROVISIONS POUR SINISTRES	379 797	355 094
Arrêt de Travail	360 912	342 114
Affaires directes	350 581	328 896
Incapacité	95 816	81 452
Incapacité supplémentaire	841	336
Invalidité	4 711	2 657
Invalidité en attente	249 213	244 452
Acceptations	10 330	13 218
Incapacité	10 330	13 218
Santé	18 885	12 980
Affaires directes	18 788	12 626
Santé collective	13 187	8 342
Santé individuelle	3 846	3 299
Chirurgie collective	1 725	967
Chirurgie individuelle	31	19
Acceptations	97	354
Santé collective	97	354
Santé individuelle	0	0
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	243 924	227 168
Arrêt de Travail	242 175	227 168
Affaires directes	217 648	207 589
Invalidité	188 924	207 570
Inaptitude	0	19
Invalidité en attente	25 479	0
Incapacité	3 245	0
Acceptations	24 528	19 578
Invalidité en attente	24 447	19 578
Incapacité	81	0
Santé		
Affaires directes	1 749	0
Santé collective	1 749	
TOTAL	623 721	582 262

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

ANNEXE 18 État des fonds propres

Désignation (en K€)	Réserves au 31/12/2022	Affectation du résultat	Autres mouvements	Réserves au 31/12/2023
Fonds d'établissement constitué	381			381
SOUS-TOTAL	381	0	0	381
Réserves	1 649 779	- 14 940		1 634 838
Réserve de capitalisation	32 756		0	32 756
Réserve de capitalisation non technique	- 1 873		0	- 1 873
Réserve de solvabilité	2 045	0		2 045
Réserve P/fonds de garantie	691	- 570	- 9	111
Autres réserves	0	0		0
SOUS-TOTAL	1 683 399	- 15 511	- 9	1 667 878
Report à nouveau	- 1 077 733		0	- 1 077 733
Résultat de l'exercice	- 15 511	15 511	14 480	14 480
SOUS-TOTAL	- 1 093 244	15 511	14 480	- 1 063 253
TOTAL	590 536	0	14 471	605 007

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

Composition du Conseil d'administration

COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 15

Vice-président

◆ Nicolas ASSEMAT UD SG

Administrateurs titulaires

◆ Jean-Yves BARNAVON FNCA
 ◆ Arnaud BODOLEC FNCA
 ◆ Denis FAURE FNCA
 ◆ Patrice GENTIE FNCA
 ◆ Benoît LUCAS FNCA
 ◆ Clément MICHAUD FNCA
 ◆ Georges REVOLIER FNCA
 ◆ Anne GAUTIER FNEMSA
 ◆ Claire RUAUD FNSEA
 ◆ Charles BELIN La Coopération Agricole
 ◆ Didier BOYER La Coopération Agricole
 ◆ Gilbert KEROMNES La Coopération Agricole
 ◆ Corinne LELONG La Coopération Agricole
 ◆ Pascal VINE UD SG

Administrateurs suppléants

◆ Jean-Hugues LOMBRY FNCA
 ◆ Christophe NOEL FNCA
 ◆ Ludovic MARTIN FNEMSA
 ◆ Philippe FAUCON FNSEA
 ◆ Poste vacant La Coopération Agricole
 ◆ Poste vacant La Coopération Agricole
 ◆ Typhaine DELORME UD SG

COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 15

Président

◆ Emmanuel DELETOILE FGA-CFDT

Administrateurs titulaires

◆ Alain DYJA CFE-CGC
 ◆ François SERPAUD CFE-CGC
 ◆ Guillaume LEMONNIER CFTC
 ◆ Mathieu BAUDERLIQUE FGA-CFDT
 ◆ Anne GORISSE FGA-CFDT
 ◆ Stéphanie KNEZ FGA-CFDT
 ◆ Sylvie SONNET FGA-CFDT
 ◆ Jean-Luc LONGEON FNAF-CGT
 ◆ Gaëtan MAZIN FNAF-CGT
 ◆ Pierre GOT FNCDS
 ◆ Lilliane BOUREL FO
 ◆ Richard ROZE FO
 ◆ Fabrice GRESSENT UNSA2A
 ◆ Annie MATHIEU UNSA2A

Administrateurs suppléants

◆ Jacques WAYOLLE CFE-CGC
 ◆ Emmanuel CUVILLIER CFTC
 ◆ Pierre SCHERTZER FGA-CFDT
 ◆ Yves BARON FNAF-CGT
 ◆ Julie DEMAY FNCDS
 ◆ Laurent SURE FO
 ◆ Serge PITARD UNSA2A

Composition du Conseil d'administration au 5 avril 2024

GROUPE AGRICA

21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris cedex 08

tél. 01 71 21 00 00

www.groupagric.com

CCPMA PRÉVOYANCE - Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité Sociale,
21 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS - SIREN 401 679 840, Membre du GIE AGRICA GESTION
- RCS Paris 493 373 682